PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMPTÉ DE MEMPHRÉMAGOG
VILLE DE STANSTEAD

AVIS PUBLIC
Calendrier des séances du conseil pour l'année 2024

PRENEZ AVIS que les séances régulières du conseil ont lieu, sauf exception, à 19 heures, à tous les seconds lundis du mois, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, située au 425, rue Dufferin, à Stanstead.

Ces séances sont publiques et les délibérations et les décisions du conseil sont consignées sous la forme de procès-verbaux disponibles à l'hôtel de ville pendant ses heures d'ouverture. Les procès-verbaux sont également publiés dans le site Internet de la Ville (version en français uniquement).

Les séances se tiendront aux dates suivantes pour l'année 2024 :

8 janvier 2024	8 juillet 2024
12 février 2024	12 août 2024
11 mars 2024	9 septembre 2024
8 avril 2024	15 octobre 2024
13 mai 2024	11 novembre 2024
10 juin 2024	9 décembre 2024

Copie certifiée conforme, sous réserve des approbations, donnée en ce 1er décembre 2023

Hughes Ménard,
Directeur général et greffier-trésorier